



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

**Séance du 10 juillet 2014**

L'an deux mille quatorze et le dix juillet à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

**PRESENTS** : MM BARDOU - COMBET - PAPAIX (Suppléant) - FAGUET - FOURES - TACCONI - VERNHES - VIALA D. - GALZIN - MMES DURIS - FADDI - KAZIMIERCZAK - FOURNES BATUT (Remplaçante) - TAILLANDIER - MM ALBA - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - COLOMBIER - DADY - GODEFROY - LENCOU - MAZARS - SEGUR - VIALA P. (Remplaçant) - JULIE (Suppléant) - BARBARO - VICENTE

**N° 2014/108**

**Objet : Association « Les Parents de Poussin Poussette » à Vielmur – subvention exceptionnelle d'aide au démarrage**

Monsieur le Président rappelle que la structure associative crèche « Poussin Poussette », située sur la Commune de Vielmur sur Agout, a été gérée pendant 20 ans par des parents bénévoles qui ont donné pour elle beaucoup de leur temps personnel et d'énergie.

Cependant, les responsabilités liées à la gestion associative d'un tel équipement devenant de plus en plus techniques et complexes, l'association gestionnaire a dû faire face, en juin 2013, à de grandes difficultés : un nombre important de membres du bureau a démissionné. Les parents adhérents de l'association et l'équipe de salariées ont alors sollicité la Communauté de Communes du Lautrécois-Pays d'Agout afin qu'ils assurent directement la gestion de la structure « Poussin-Poussette ».

Par délibération n°2013/168 du 31 octobre 2013, les élus ont répondu favorablement à cette demande et ont accepté de reprendre en gestion directe la crèche Poussin-Poussette située sur la Commune de Vielmur sur Agout, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Comme le prévoyait la convention d'engagement partenarial conclue entre l'Association et la CCLPA, les fonds de l'Association ont alors été transférés à la CCLPA pour un montant de 63 000 €.

Pour autant, certains parents ont souhaité poursuivre une activité associative associée à la crèche et ont décidé de créer une nouvelle Association nommée « Les parents de Poussin Poussette ». La procédure de création s'achève auprès de la Sous-Préfecture de Castres, ainsi que la procédure de déclaration au Journal Officiel.

Cette association a pour but de mener diverses actions (vente de fleurs, chocolats, organisation de vide grenier ou bourse aux jouets...) qui permettront d'aider au financement de projets dont les bénéficiaires seront les enfants. Afin de permettre une cohérence pédagogique globale, ces actions seront travaillées en concertation avec l'équipe et le service Enfance Jeunesse de la CCLPA.

L'Association, pour faciliter la mise en place de leurs projets, sollicite la CCLPA pour le versement d'une subvention exceptionnelle et unique d'aide au démarrage pour un montant de 2 000 €.

Monsieur le Président rappelle l'intérêt pour la structure de pouvoir bénéficier de tels projets et pour cela, il propose aux membres du Conseil de Communauté d'approuver le versement de cette subvention exceptionnelle et unique de 2 000 € à l'Association « Les Parents de Poussin Poussette ».

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve le versement d'une subvention exceptionnelle et unique de 2 000 € à l'Association « Les Parents de Poussin Poussette »,
- donne pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2014.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture le 15 juillet 2014

Le Président,  
Raymond GARDELLE